

Ministère de la Jeunesse et des Sports



الدورة الجزائرية دورة الجزائر Tour d'Algérie

commémoration
du 50^{ème} anniversaire
de l'indépendance
de l'Algérie



Guide Technique

دورة الجزائر
Tour d'Algérie
10-14 Mars 2012
Circuit d'Alger le 16 mars

Samedi 10 Mars 2012

First Stage

PREMIERE ETAPE

Alger → Ain Defla

156 Kms



Dernier Kilomètre



Alger → Ain Defla : 156 Kms

Samedi 10 Mars 2012

PREMIERE ETAPE

First Stage

HORAIRES

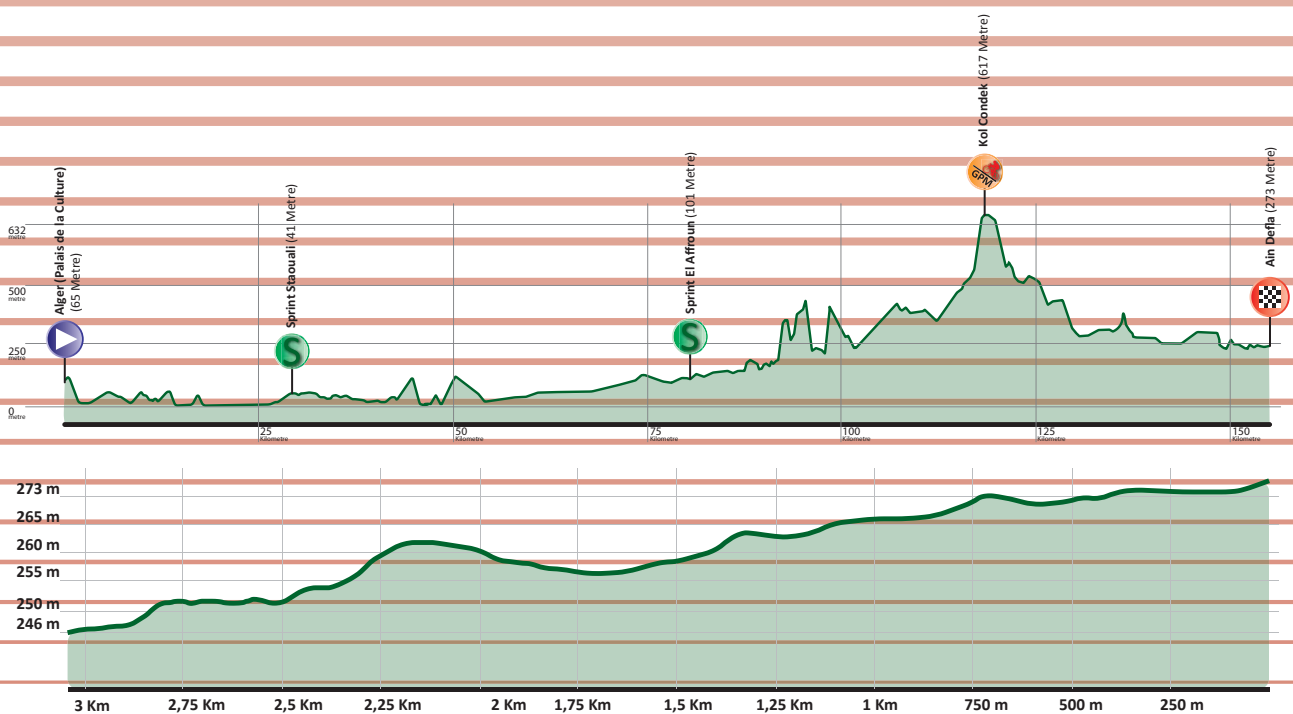
42 Km/h | 38 Km/h

ITINERARIES

KILOMETRES

parcourus | a Parcourir

11:00	11:00	Départ d'Alger (Palais de la Culture)		0,00	156,00
11:13	11:15	N11 Bab El Oued		9,50	146,50
11:17	11:18	N11 Bouloughine		12,00	144,00
11:21	11:23	N11 Bains Romains		15,00	141,00
11:31	11:34	N11 Ain Benian		22,00	134,00
11:42	11:47	N11 Staouali		30,70	125,30
11:51	11:56	N11 Zeralda		36,00	120,00
12:00	12:06	N11 Oued Mazafran		42,00	114,00
12:01	12:07	N69 Pont autoroute (rocade Sud)		43,00	113,00
12:07	12:14	N67 Makta3 Khira		47,00	109,00
12:11	12:18	N69 DEBUT RAVITAILLEMNT)		50,00	106,00
12:25	12:34	N69 Oued Alleug		60,00	96,00
12:34	12:44	N4 Cinq Palmier		66,00	90,00
12:45	12:56	N4 Passage a Niveau		73,80	82,20
12:45	12:56	N4 Mozaia		74,00	82,00
12:54	13:06	N14 El Affroun		80,00	76,00
13:05	13:18	N14 Oued Djer		88,00	68,00
13:24	13:39	N14 Boumedfaa		101,00	55,00
13:34	13:50	N4 EL HOCENIA		108,00	48,00
13:44	14:01	N4 Oued Zebboudj		115,00	41,00
13:51	14:09	N4 Col KANDEK : GPM - Deuxieme Categorie		119,70	36,30
14:04	14:23	N4 Khemis Miliana		129,00	27,00
14:14	14:34	N4 Sidi Lakhdar - FIN RAVITAILLEMENT		136,00	20,00
14:42	15:06	Arrivée (Ain Defla)		156,00	0,00



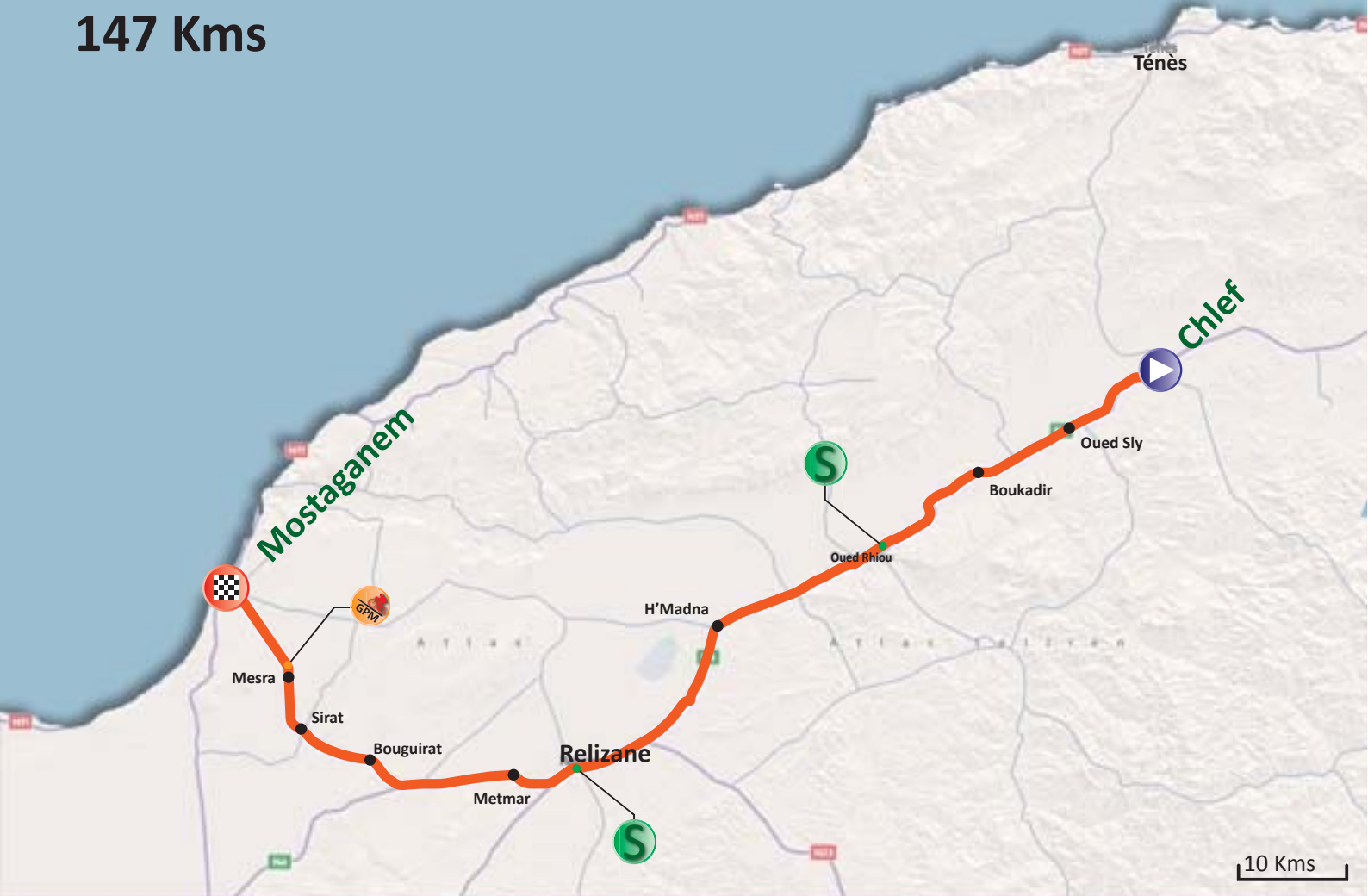
Dimanche 11 Mars 2012

Second Stage

DEUXIEME ETAPE

Chlef → Mostaganem

147 Kms



Derniers Kilomètre



Chlef → Mostaganem : 147 Kms

Dimanche 11 Mars 2012

DEUXIEME ETAPE

Second Stage

HORAIRES

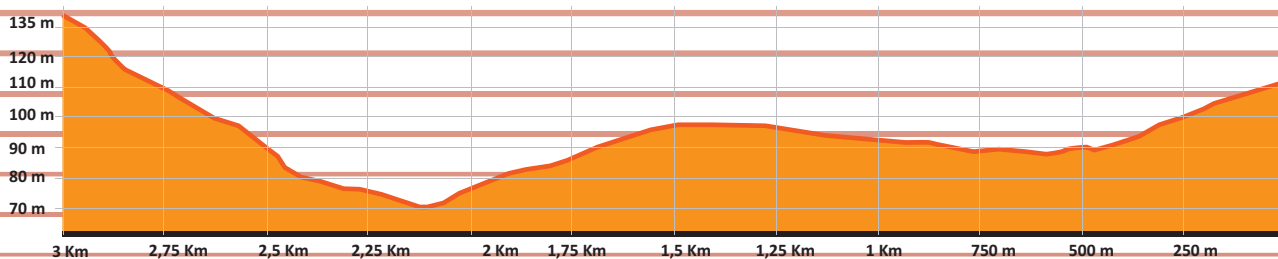
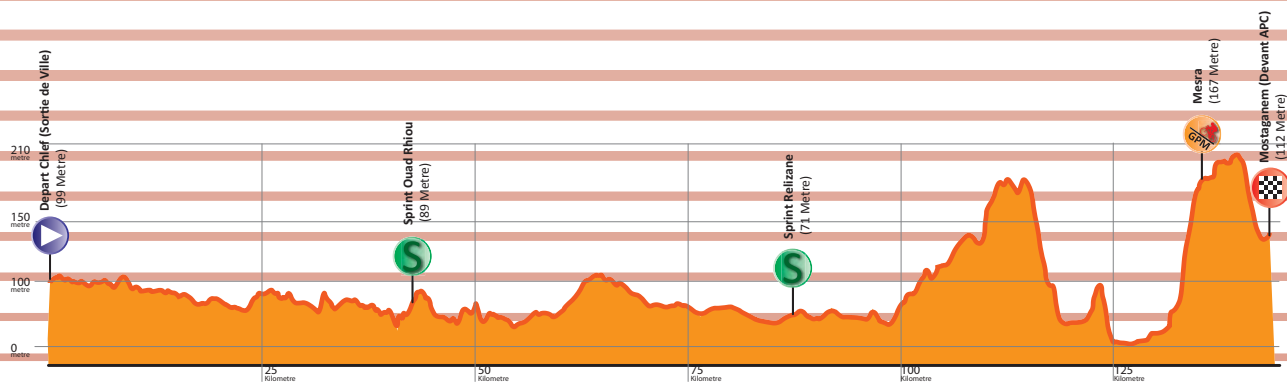
42 Km/h | 38 Km/h

ITINERARIES

KILOMETRES

parcourus | a Parcourir

Time	Time	Category	Location	Icon	km parcourus	km a Parcourir
11:00	11:00		Départ Fictif (Devant le siege de la Daira)			
11:00	11:00	N4	Départ Réel (Sortie de Ville de Chlef)	▶	0,00	147,00
11:15	11:17	N4	Oued Sly		11,00	136,00
11:26	11:29	N4	Boukadir		18,50	128,50
11:44	11:48	N4	Merdjet Sidi Abed		30,80	116,20
11:59	12:05	N4	OUED RHIYOU	Ⓢ	41,50	105,50
12:11	12:18	N4	Jdiouia (debut de Ravitaillement)		50,00	97,00
12:19	12:27	N4	H'madna		55,50	91,50
12:25	12:34	N4	H'madna Bouregba		60,00	87,00
12:41	12:52	N4	Oued El Djemaa		71,00	76,00
13:01	13:14	N4	Relizane	Ⓢ	85,00	62,00
13:15	13:29	N4	Matmar		94,50	52,50
13:27	13:43	N4	Yellel (route poids Lords)		103,50	43,50
13:43	14:00	N23	Bouguirat		114,50	32,50
13:54	14:12	N23	Sirat		122,00	25,00
14:01	14:20	N23	Fin de Ravitaillement		127,00	20,00
14:05	14:25	N23	Mesra : GPM - Deuxieme Categorie	Ⓢ	130,00	17,00
14:30	14:52		Arrivee Mostaganem (Devant Siege APC)	🏁	147,00	0,00



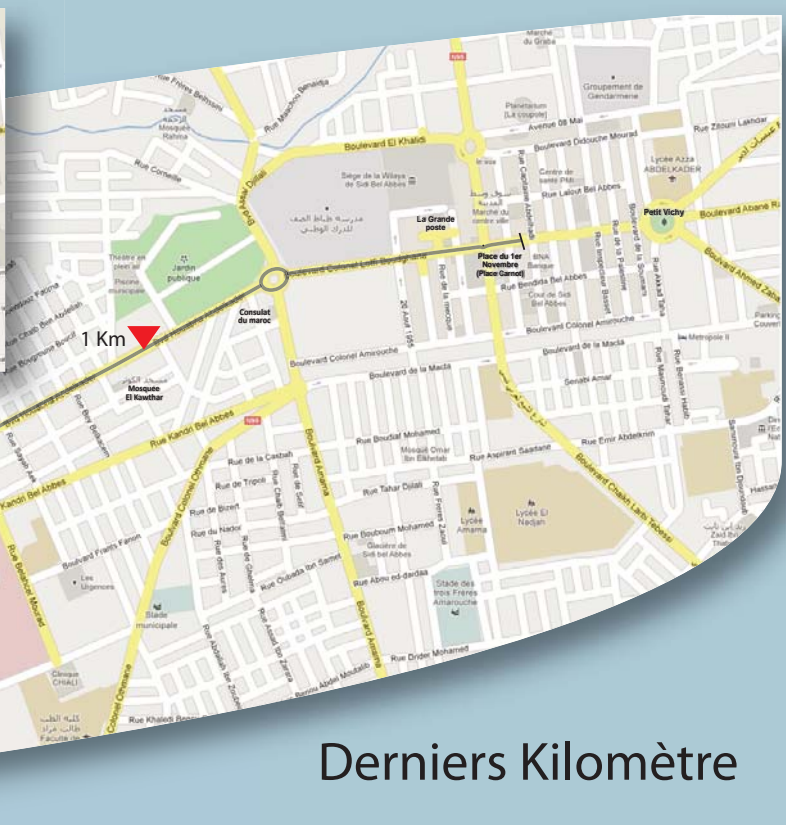
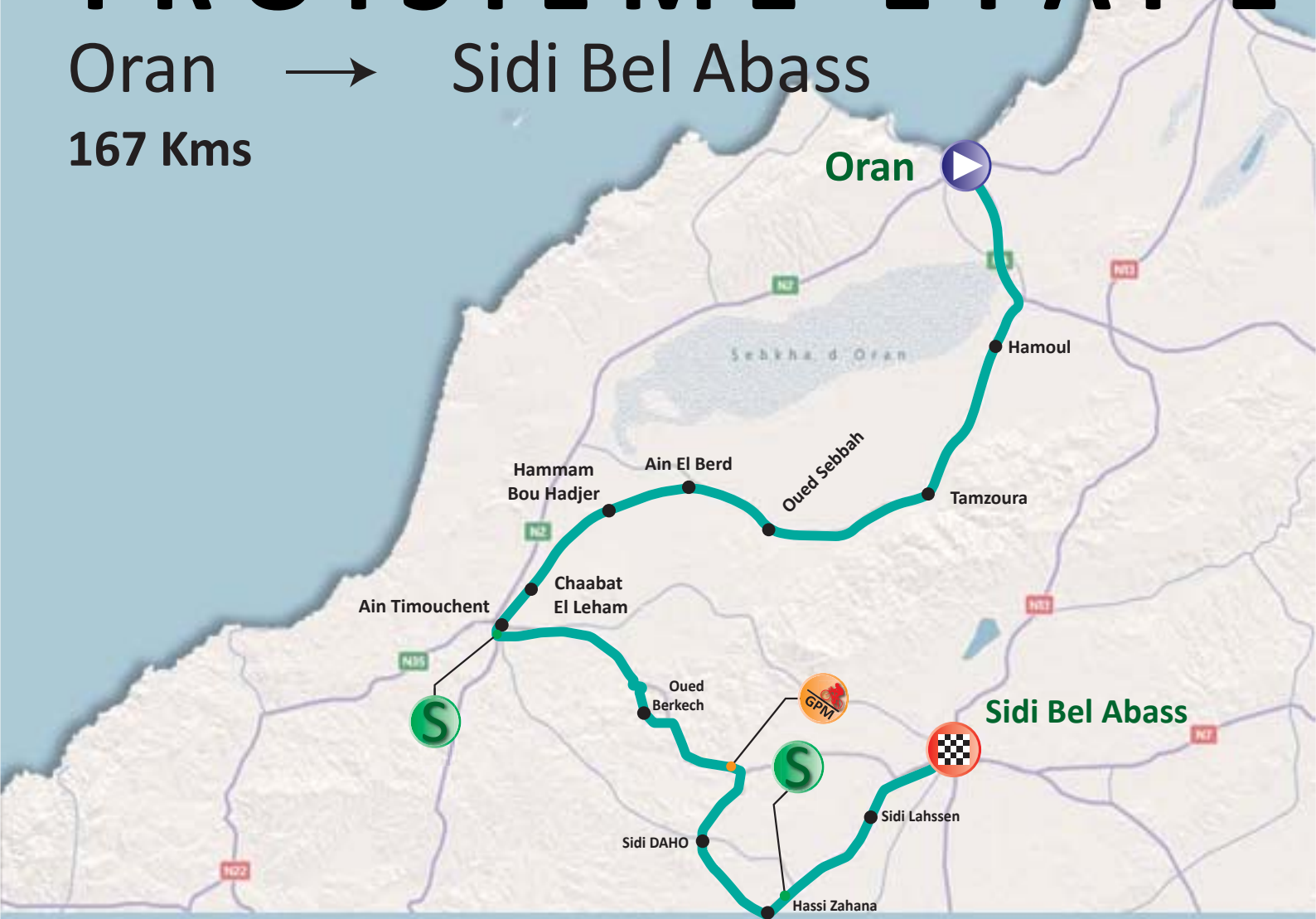
Lundi 12 Mars 2012

Third Stage

TROISIEME ETAPE

Oran → Sidi Bel Abass

167 Kms



Derniers Kilomètre

Oran → Sidi Bel Abass : 167 Kms

Lundi 12 Mars 2012

TROISIEME ETAPE

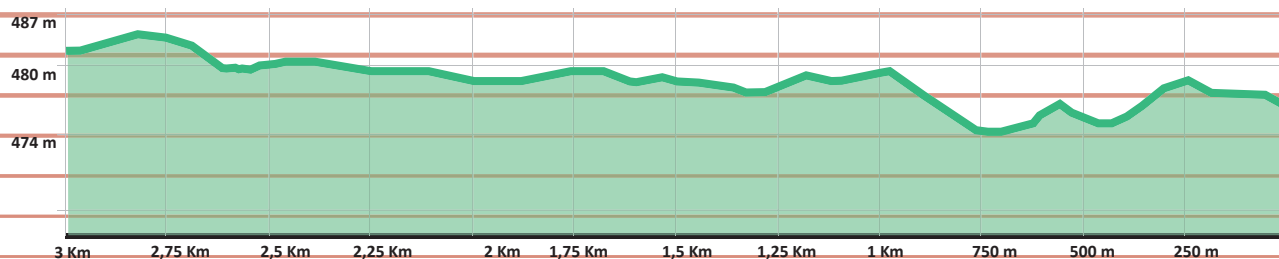
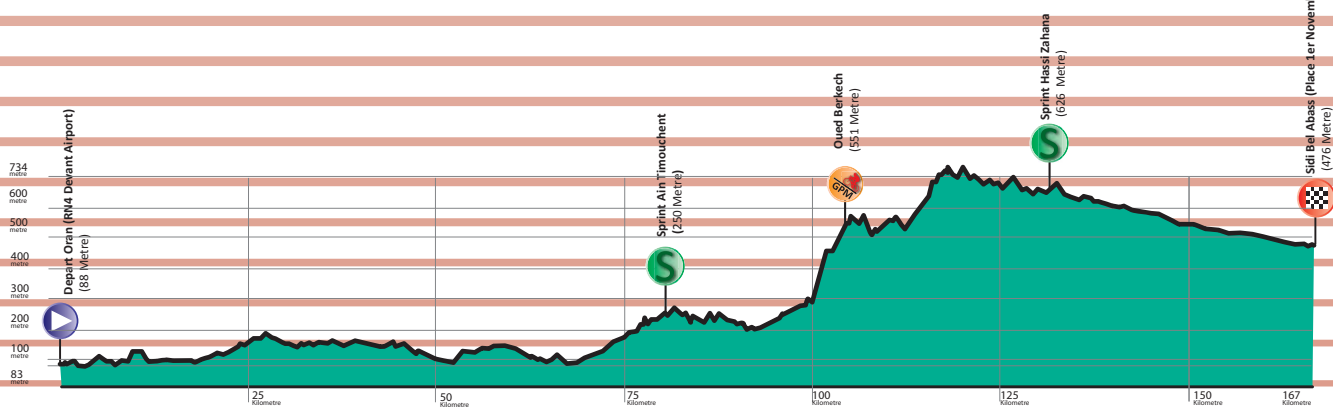
Third Stage

HORAIRES
42 Km/h | 38 Km/h

ITINERARIES

KILOMETRES
parcourus | a Parcourir

HORAIRES		ITINERARIES	KILOMETRES	
42 Km/h	38 Km/h		parcourus	a Parcourir
		Départ Fictif (centre de Convention Sonatrach)	▶	
11:11	11:00	N4 Départ Réel (Pont Airport)	0,00	167,00
11:08	11:09	N4 Prendre a Droit Bretelle Vers Tfraoui	6,00	161,00
11:11	11:12	N108 Hamoul	8,00	159,00
11:37	11:41	N108 Tamzoura	26,50	140,50
11:45	11:49	N108 El Khedada	31,50	135,50
11:52	11:57	N108 El Khemis	36,52	130,48
12:00	12:06	N108 Oued El Sabbah	42,00	125,00
12:10	12:17	N108 Ain Larabaa	49,00	118,00
12:11	12:18	N108 Debut de Ravitaillement	50,00	117,00
12:22	12:31	N108 Hamam Bouhdjer	58,00	109,00
12:44	12:55	N108 Chaabet Le Ham	73,00	94,00
12:50	13:01	Ain Timouchent	77,00	90,00
12:54	13:06	Sprint Ain Timouchent (Bd 1er Novembre)	80,00	87,00
12:54	13:06	N101 Prendre a gauche (Vers Chentouf)	80,30	86,70
13:09	13:22	N101 Chentouf	90,50	76,50
13:18	13:33	N101 Bifurquer a droit	97,00	70,00
13:24	13:39	N101 Oued Berkeche	101,00	66,00
13:30	13:45	N101 Oued Berkeche GPM	105,00	62,00
13:47	14:04	W5 Prendre a droit	117,00	50,00
13:57	14:15	W5 Sidi Dahou El Zair	124,00	43,00
14:12	14:33	W5 Hassi Zahana	135,00	32,00
14:15	14:36	N7 Sprint HASSI ZAHANA	137,00	30,00
14:27	14:48	N7 Lamtar	145,00	22,00
14:30	14:52	N7 Fin de Ravitaillement	147,00	20,00
14:47	15:11	N7 Sidi Lahcen	159,00	8,00
14:58	15:23	Arrivee Sidi Bel Abbass (Place 1er Novembre)	167,00	0,00



Mardi 13 Mars 2012

Fourth Stage

QUATRIEME ETAPE

Oran → Santa Cruz

138 Kms



Mardi 13 Mars 2012

Oran → Santa Cruz : 138 Kms

QUATRIEME ETAPE

Fourth Stage

HORAIRES

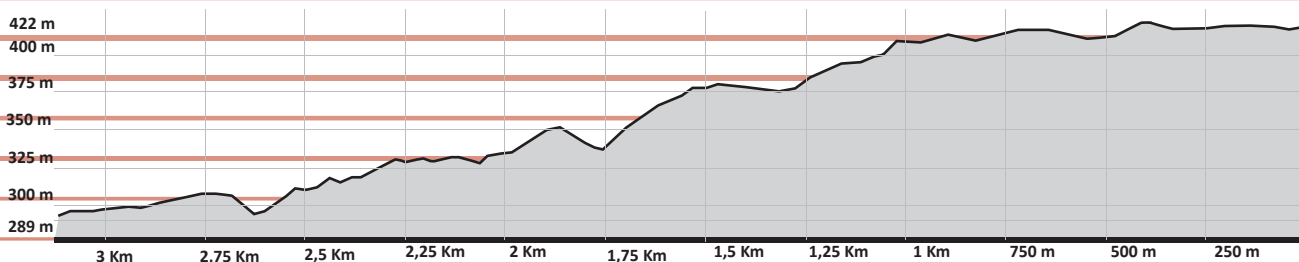
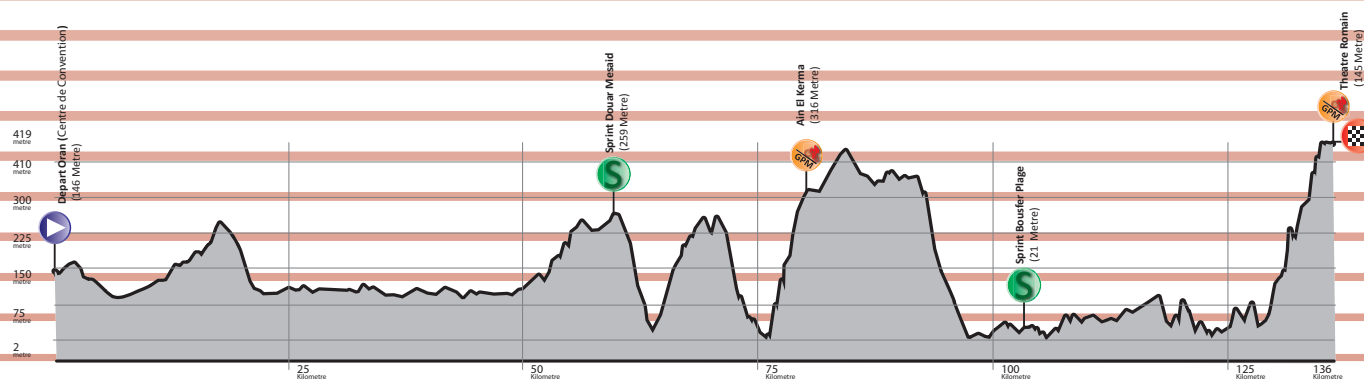
42 Km/h | 38 Km/h

ITINERARIES

KILOMETRES

parcourus | a Parcourir

11:00	11:00	W75 Départ (centre de Convention Sonatrach)		0,00	138,00
11:28	11:31	N2 Mesrighine (Sortie de Ville)		20,00	118,00
11:54	12:00	N2 Boutlelis		38,00	100,00
12:10	12:18	N2 El Amria		49,50	88,50
12:11	12:18	Debut de Ravitaillement		50,00	88,00
12:25	12:34	Houaoura		60,00	78,00
12:26	12:35	Sprint Douar Mesaid (Sortie de Ville)		60,50	77,50
12:30	12:39	N11 Bouzedjar		63,00	75,00
12:30	12:40	Bifurque a droit a 180 degret		63,50	74,50
12:47	12:58	N2 Plage MEDAGH 1		75,00	63,00
12:55	13:07	N2 GPM AIN EL KERMA		80,50	57,50
13:01	13:14	N2 Ain EL Kerma		85,00	53,00
13:18	13:33	W84 Les Andalouses		97,00	41,00
13:27	13:42	N2 Bousfer Plage		103,00	35,00
13:31	13:47	N2 Sprint Bousfer Plage		106,00	32,00
13:40	13:56	N2 Ain El Turk		112,00	26,00
13:48	14:06	N2 Fin de Ravitaillement		118,00	20,00
13:55	14:14	N2 Marsa El Kebir		123,00	15,00
14:02	14:22	N2 Hai El Masrsa (Pecherie)		128,00	10,00
14:04	14:23	Sidi El Houari		129,00	9,00
14:17	14:37	Arrivee Santa Cruz (Theatre Romain)		138,00	0,00



Mercredi 14 Mars 2012

Fifth Stage

CINQUIEME ETAPE

Oran → Oran (Boucle Front de Mer)

140 Kms



Oran → Oran : 140 Kms

Mercredi 14 Mars 2012

CINQUIEME ETAPE

Fifth Stage

HORAIRES

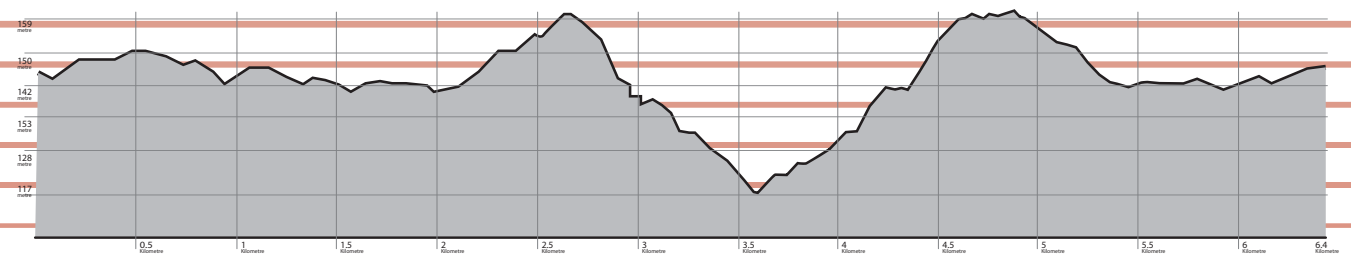
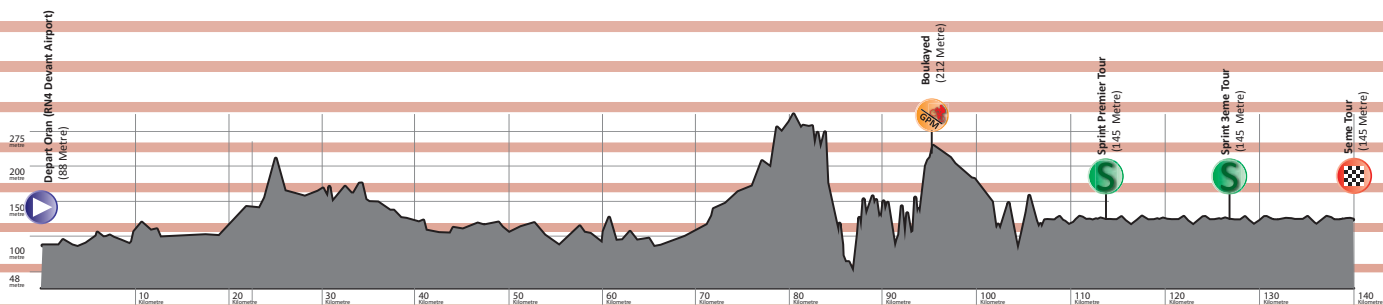
42 Km/h | 38 Km/h

ITINERARIES

KILOMETRES

parcourus | a Parcourir

Time	Time	Code	Event	Icon	km	km
11:00	11:00		Départ Fictif (centre de Convention Sonatrach)	▶		
11:00	11:00	N4	Départ Réel (Pont Airport)		0,00	140,00
11:11	11:12	N108	Hamoul		8,00	132,00
11:36	11:40	W35	Tafraoui		25,50	114,50
11:51	11:56	W35	Passage a Niveau	🚧	35,70	104,30
11:53	11:59	W35	Oued Tlalat		37,50	102,50
12:11	12:18	N13	Debut de Ravitaillement		50,00	90,00
12:38	12:48	N13	Croisement Vers Arzew-Mosta		68,90	71,10
12:47	12:58	N11	Gdeyel		75,00	65,00
12:48	13:00	W27	Prendre A Droite vers Kristel		76,00	64,00
13:02	13:15	W75	Kristel		86,00	54,00
13:16	13:30	W75	GPM (Niveau Hotel)	🏠	95,40	44,60
13:18	13:33	W75	Belkayed		97,00	43,00
13:34	13:50		Entrer circuit		108,00	32,00
13:43	14:00		1er Tour (Sprint)	🏆	114,40	25,60
13:52	14:10		2eme Tour		120,80	19,20
14:01	14:20		3eme Tour (sprint)	🏆	127,20	12,80
14:10	14:30		4eme Tour		133,60	6,40
14:20	14:41		Arriver Centre de Convetion	🏁	140,00	0,00



Boucle 6,4 Kms

RÈGLEMENT PARTICULIER

Tour d'Algérie Cycliste 2012

Article 1. Organisation

Le Tour d'Algérie Cycliste est organisé par la Société N.S.O (Nord Sud Organisation) Sous l'Égide de la Fédération Algérienne de Cyclisme, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Il se dispute du 10 au 14 Mars 2012.

Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux coureurs de la catégorie élite ME.

Elle est inscrite au calendrier UCI continental Africa Tour en classe 2.2, et attribue les points suivants selon l'article 2.11.014 des règlements UCI.

Classement de chaque étape:

8 – 5 – 2 points aux 3 premiers coureurs classés

Classement général individuel :

40 – 30 – 16 – 12 – 10 – 8 – 6 – 3 points aux 8 premiers coureurs classés

Porteur du maillot de leader à chaque étape 8 points.

Article 3. Participation

Conformément à l'article 2.1.005 des règlements de l'UCI, l'épreuve est ouverte aux :

-Équipes continentales professionnelles UCI

-Équipes continentales UCI

-Équipes nationales

-Équipes régionales et de club

-Équipes mixtes d'équipes africaines

Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de 4 coureurs au minimum et de 6 au maximum.

Article 4. Permanence

La permanence d'accueil se tient du jeudi 8 mars au samedi 17 Mars 2012 de 14 heures à 18H au sein de l'hôtel (selon le lieu d'hébergement de l'étape) ;

Le retrait des dossards par les responsables des équipes se fera le Vendredi 09 mars de 14 heures à 18 heures.

La réunion des directeurs sportifs en présence des membres de l'organisation et des membres du collège des commissaires a lieu le Vendredi 09 Mars 2012 à 18 heures.

Article 5. Radio-Tour

Les informations course sont émises sur la fréquence Radio-Tour. (Communiquée lors de la réunion technique).

Article 6. Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la société VITTA Assistance avec 2 véhicules.

Article 7. Classements

Les classements suivants sont établis :

-Classement général individuel au temps

-Classement par points

-Classement du meilleur grimpeur

-Classement par équipe

Classement général individuel au temps

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes en tenant compte des pénalités éventuelles. En cas d'égalité de temps au classement général individuel, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Le leader du classement général au temps porte le maillot (OR).

Classement par points

Le classement par points est établi par l'addition des points obtenus dans chacune des étapes en ligne, ainsi que dans les sprints intermédiaires suivant l'article 2.6.017 des règlements UCI.

Il est attribué dans chacun des 2 sprints intermédiaires disputés lors de chaque étape en ligne :

5 - 3 - 2 - 1 points aux 4 premiers classés

A l'arrivée des étapes en ligne :

30 – 27 – 25 – 23 – 19 – 17 – 15 – 13 – 11 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 et 1 points aux 20 premiers coureurs classés.

Le leader du classement porte le maillot Jaune.

En cas d'égalité au classement général aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

Nombres de victoire d'étapes,

Nombres de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement général aux points

Classement général aux temps,

Pour bénéficier du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve.

Classement meilleur grimpeur

Le classement du meilleur grimpeur est établi par l'addition des points obtenus dans chacun des sprints intermédiaires disputés dans les cols, dans chacune des étapes.

Col de 1ère catégorie dénivellement de plus de 500 mètres :

6 – 4 – 2 – 1 points aux 4 premiers coureurs

Col de 2ème catégorie dénivellement de moins de 500 mètres :

10 - 8 - 6 - 4 – 3 - 2 - 1 points aux 7 premiers

En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général final ceux-ci sont départagés ainsi :

Par leur nombre de victoires au sommet des cols de 1ère, puis par leur nombre de victoires au sommet des cols de 2ème catégorie, et en dernier ressort s'il y a toujours égalité, les coureurs seront départagés par le classement général final au temps.

Classement par équipe

Le classement par équipe de chaque étape en ligne (article 2.6.016 UCI) s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait appel aux critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour

Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour etc....

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement par équipes

LE BARÈME DES PRIX DU CLASSEMENT EST SUIVANT ANNEXE.

Article 8. Délai d'arrivée

Il est accordé un délai d'arrivée établi sur le temps réel du vainqueur augmenté de :

- 8 % si la moyenne kilométrique est inférieure ou égale à 36 km/h ;
- 9 % au-delà de 36 km/h jusqu'à 38 km/h ;
- 10 % au-delà de 38 km/h jusqu'à 40 km/h ;
- 11 % au-delà de 40 km/h jusqu'à 42 km/h ;
- 12 % au-delà de 42 km/h jusqu'à 44 km/h ;
- 13 % au-delà de 44 km/h jusqu'à 46 km/h ;
- 14 % au-delà de 46 km/h jusqu'à 48 km/h ;
- 15 % au-delà de 48 km/h jusqu'à 50 km/h ;
- 16 % au-delà de 50 km/h.

En fonction d'événements exceptionnels (conditions climatiques, routes coupées, accident ou incident grave, etc.) les délais peuvent être modifiés selon l'appréciation du Collège des commissaires, en accord avec la direction de l'épreuve. Si le pourcentage de coureurs éliminés dépasse 20 % des par-

tants de l'étape, les délais peuvent être augmentés par décision du Collège des commissaires, en accord avec la direction de l'épreuve.

Bien entendu, tous les coureurs arrivant dans le nouveau délai ainsi fixé demeurent qualifiés pour les autres étapes sans qu'un précédent puisse être créé pour la suite de l'épreuve.

Article 9. Abandons

Tout coureur qui abandonne doit remettre ses dossards au commissaire de la voiture « balai ». Les dossards des coureurs ayant abandonné sont ensuite remis à l'arrivée au commissaire qui assiste le chronométrateur.

Tout abandon notoirement injustifié peut entraîner la suppression de l'ensemble des prix gagnés depuis le départ de l'épreuve.

Tout coureur écarté de la course (abandon, élimination) ne peut y demeurer.

Il ne peut disputer d'autres compétitions cyclistes pendant la durée de l'épreuve.

Des dérogations peuvent cependant être accordées à la demande des directeurs sportifs concernés par la direction de l'épreuve en accord avec le Collège des commissaires.

Article 10. Obligation des Équipes

Les coureurs et les directeurs sportifs doivent se plier à la discipline et aux règles qu'exigent d'une part la notion d'égalité de traitement, d'autre part l'image et la réputation du Tour et enfin la sécurité. En particulier :

- les moyens de liaisons pré-équipées entre les coureurs et D. Sportifs sont interdits.
- adopter en toute circonstance un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement ;
- loger et prendre leurs repas aux lieux fixés par l'organisation, à l'exclusion de tout autre ;
- être présents et prêts au contrôle de départ aux heures fixées par l'organisation ;
- se prêter à toutes les opérations protocolaires ;
- utiliser obligatoirement les moyens de transport prévus par l'organisation pour tous déplacements individuels ou collectifs ;
- ne pas se servir d'un téléphone cellulaire en course, sauf s'il s'agit pour le coureur d'une liaison pré-équipée avec son directeur sportif ;
- S'assurer que tous véhicule accrédité de leur équipe respect le Code de la route :
- Toute collusion caractérisée, entre coureurs d'équipes différentes, est interdite et sanctionnée. L'entraide entre coéquipiers ne peut s'exercer qu'à la condition qu'ils se trouvent au même point kilométrique de la course (en cas de circuit).

Les auteurs de voies de fait, injures, menaces, manifestations ou retards volontaires sont pénalisés.

Les coureurs, les directeurs sportifs et le personnel des équipes ne peuvent être mêlés à des opérations commerciales ou publicitaires autres que celles qui s'inscrivent dans le cadre normal de l'épreuve, ou en relation avec les partenaires commerciaux habituels de leurs groupes sportifs.

Il est en outre interdit aux coureurs et aux directeurs sportifs d'accorder une collaboration ou des interviews exclusives à la presse écrite, parlée ou télévisuelle pendant la durée de l'épreuve. L'interview des directeurs sportifs est tolérée, à l'exception des 10 derniers kilomètres, dans les conditions suivantes :

- si elle est réalisée à partir d'une moto ;
- si elle est de courte durée ;
- si l'évolution de la course le permet.

Article 11. Bonification

Aucune bonification n'est attribuée sur le Tour d'Algérie 2012.

Article 12. Protocole

A l'issue de chaque étape, doivent se présenter au protocole :

- Le vainqueur de l'étape
- Le leader du classement général individuel
- Le leader du classement par points
- Le leader du classement des grimpeurs

A l'issue de la dernière étape doivent se présenter :

- Le vainqueur de l'étape
- Les 3 premiers du classement général individuel
- Le leader du classement général par points
- Le leader du classement général grimpeur
- Les coureurs et le directeur sportif de l'équipe victorieuse du classement par équipes.
- Le leader de chaque classement est tenu de revêtir le maillot distinctif correspondant

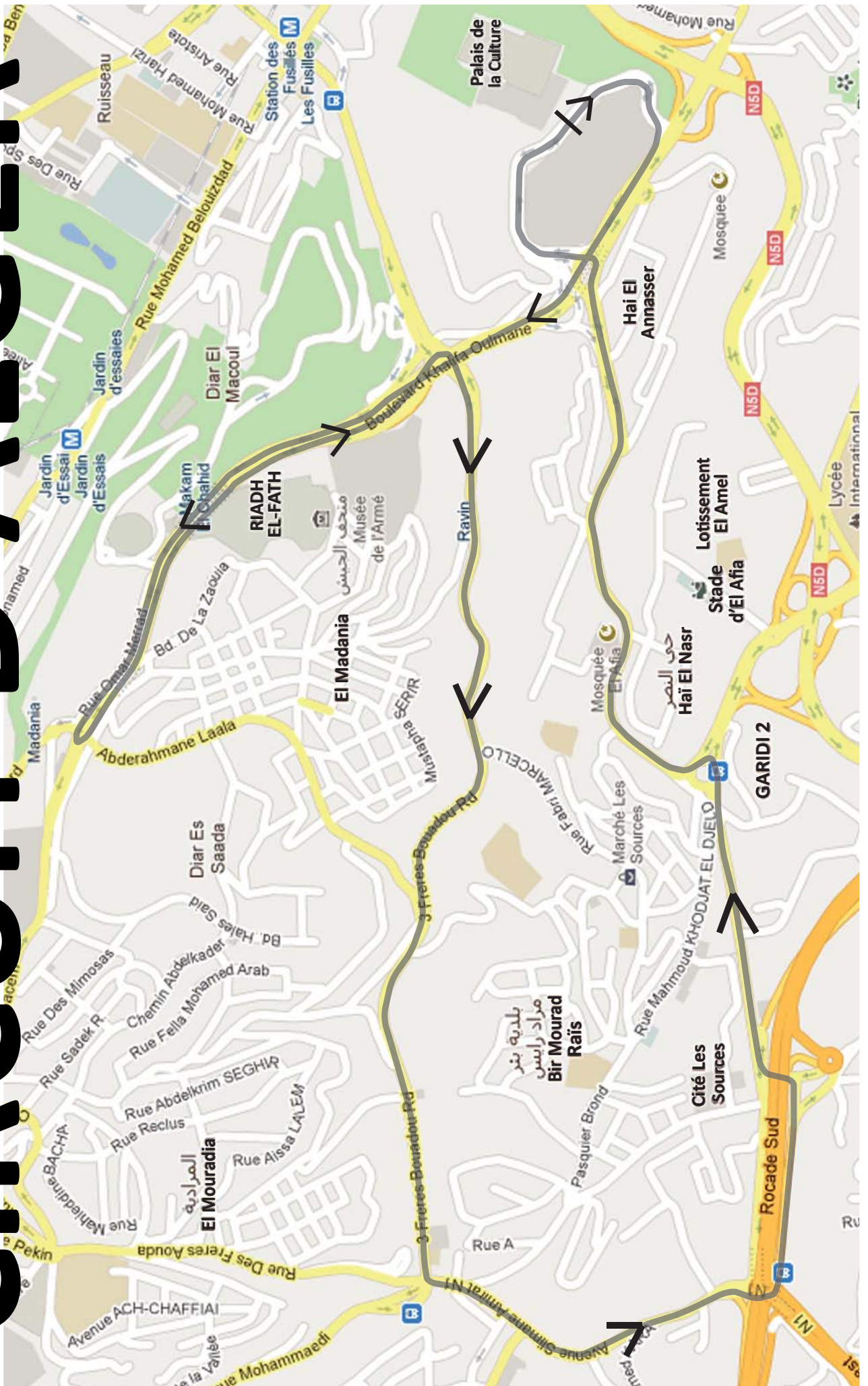
Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité des maillots distinctifs est le suivant :

- Classement général au temps
- Classement général par points
- Classement général grimpeur

Article 13. Pénalités

Les pénalités sont conformes au règlement de l'UCI.

CIRCUIT D'ALGER



vendredi 16 Mars 2012

Circuit d'Alger


HORAIRES

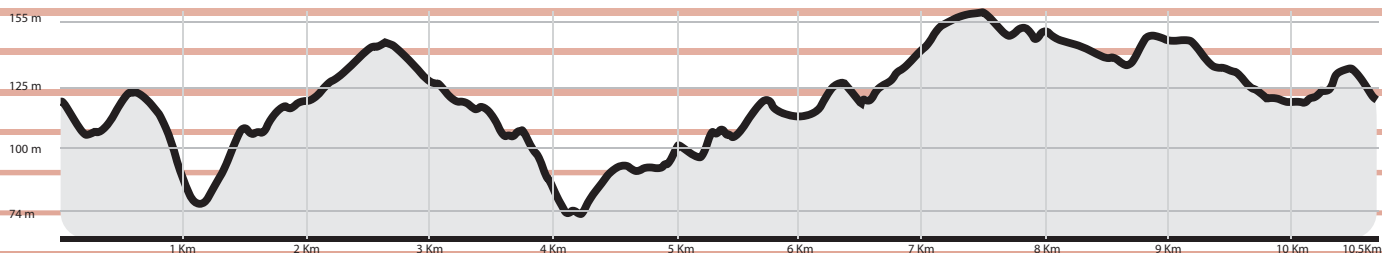
42 Km/h | 38 Km/h

ITINERARIES

KILOMETRES

parcourus | a Parcourir

15:30	15:30	Départ d'Alger (Palais de la Culture)		0,00	105,00
		Predre a gauche Sous nouvelle tremie vers Monument du Martyre Boulevard Khalifa Oulmane Demi tour devant Ministere de la Sante Boulevard Khalifa Oulmane Prendre a droite vers Bir Mourad Rais Avenue des 03 Freres Bouadou Carrefour Bir Mourad Rais Prendre a Gauche vers la cote Avenue Slimane Amirat Route N1 Rond Point la cote prendre a gauche vers les archives Reprendre a gauche sur le pont vers garidi Prendre a droite vers rond point Garidi 01 Prendre a gauche vers El AFIA Rond point devant minister des affaire etrangere Prendre a gauche vers le palais de la Culture			
15:45	15:46	Premier Tour		10,50	94,50
16:00	16:03	2eme Tour		21,00	84,00
16:15	16:19	3eme Tour		31,50	73,50
16:30	16:36	4eme Tour		42,00	63,00
16:45	16:52	5eme Tour		52,50	52,50
17:00	17:09	6eme Tour		63,00	42,00
17:15	17:39	7eme Tour		73,50	31,50
17:30	17:42	8eme Tour		84,00	21,00
17:45	17:59	9eme Tour		94,50	10,50
18:00	18:15	Arrivee		105,00	0,00



RÈGLEMENT PARTICULIER

Circuit International d'Alger

Article 1. Organisation

Le Circuit International d'Alger, est organisé par la Société N.S.O (Nord Sud Organisation) Sous l'Égide de la Fédération Algérienne de Cyclisme, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale.

Il se dispute le vendredi 16 Mars 2012.

Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux coureurs de la catégorie élite ME.

Il est inscrit au calendrier UCI continental Africa Tour en classe 1.2, et attribue les points suivants selon l'article 2.11.014 des règlements UCI.

Article 3. Participation

Conformément à l'article 2.1.005 des règlements de l'UCI, l'épreuve est ouverte aux :

- Équipes continentales professionnelles UCI
- Équipes continentales UCI
- Équipes nationales
- Équipes régionales et de club
- Équipes mixtes d'équipes africaines

Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de 4 coureurs au minimum et de 6 au maximum.

Article 4. Permanence

La réunion des directeurs sportifs en présence des membres de l'organisation et des membres du collège des commissaires a lieu le dimanche 16 Mars 2012 à 10 heures au Grand hôtel Adghir 26, des Frères Mokrani - Lido - Bordj El Kiffan - Alger – Algérie, à la salle de Conférence.

Article 5. Radio-Tour

Les informations course sont émises sur la fréquence Radio-Tour.(elle sera communiquée lors de la réunion technique)

Article 6. Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la société VITTA Assistance avec 2 véhicules.

Article 7. Classement

Le classement suivant est établi :

- Classement de l'étape Elite
- Classement de l'étape

Le classement est établi selon l'ordre chronologique d'arrivée de chaque coureur

LE BARÈME DES PRIX DU CLASSEMENT EST SUIVANT ANNEXE.

Article 8. Délai d'arrivée

Il est accordé un délai d'arrivée établi sur le temps réel du vainqueur augmenté de 5%.

En fonction d'événements exceptionnels (conditions climatiques, routes coupées, accident ou incident grave, etc.) les délais peuvent être modifiés selon l'appréciation du Collège des commissaires, en accord avec la direction de l'épreuve. Si le pourcentage de coureurs éliminés dépasse 20 % des partants de l'étape, les délais peuvent être augmentés par décision du Collège des commissaires, en accord avec la direction de l'épreuve.

Article 9. Abandons

Tout coureur qui abandonne doit remettre ses dossards au commissaire de la voiture «balai». Les dossards des coureurs ayant abandonné sont ensuite remis à l'arrivée au commissaire qui assiste le chronométrateur.

Tout abandon notoirement injustifié peut entraîner la suppression de l'ensemble des prix gagnés depuis le départ de l'épreuve.

Tout coureur écarté de la course (abandon, élimination) ne peut y demeurer.

Il ne peut disputer d'autres compétitions cyclistes pendant la durée de l'épreuve.

Des dérogations peuvent cependant être accordées à la demande des directeurs sportifs concernés par la direction de l'épreuve en accord avec le Collège des commissaires.

Article 10. Obligation des Équipes

Les coureurs et les directeurs sportifs doivent se plier à la discipline et aux règles qu'exigent d'une part la notion d'égalité de traitement, d'autre part l'image et la réputation du Tour et enfin la sécurité. En particulier :

- les moyens de liaisons pré-équipées entre les coureurs et D. Sportifs sont interdits.
- adopter en toute circonstance un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement ;
- loger et prendre leurs repas aux lieux fixés par l'organisation, à l'exclusion de tout autre ;
- être présents et prêts au contrôle de départ aux heures fixées par l'organisation ;
- se prêter à toutes les opérations protocolaires;

• utiliser obligatoirement les moyens de transport prévus par l'organisation pour tous déplacements individuels ou collectifs ;

• ne pas se servir d'un téléphone cellulaire en course, sauf s'il s'agit pour le coureur d'une liaison pré-équipée avec son directeur sportif ;

• s'assurer que tous véhicule accrédité de leur équipe respect le Code de la route :

• Toute collusion caractérisée, entre coureurs d'équipes différentes, est interdite et sanctionnée. L'entraide entre coéquipiers ne peut s'exercer qu'à la condition qu'ils se trouvent au même point kilométrique de la course (en cas de circuit).

Les auteurs de voies de fait, injures, menaces, manifestations ou retards volontaires sont pénalisés.

Les coureurs, les directeurs sportifs et le personnel des équipes ne peuvent être mêlés à des opérations commerciales ou publicitaires autres que celles qui s'inscrivent dans le cadre normal de l'épreuve, ou en relation avec les partenaires commerciaux habituels de leurs groupes sportifs.

Il est en outre interdit aux coureurs et aux directeurs sportifs d'accorder une collaboration ou des interviews exclusives à la presse écrite, parlée ou télévisuelle pendant la durée de l'épreuve.

L'interview des directeurs sportifs est tolérée, à l'exception des 10 derniers kilomètres, dans les conditions suivantes :

- si elle est réalisée à partir d'une moto ;
- si elle est de courte durée ;
- si l'évolution de la course le permet.

Article 11. Bonification

Aucune bonification n'est attribuée sur le Tour d'Algérie 2012.

Article 12. Protocole

A l'arrivée, doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premiers du classement général individuel
- Les coureurs et le directeur sportif de l'équipe victorieuse du classement par équipes.

Article 13. Pénalités

Les pénalités sont conformes au règlement de l'UCI

Annexe (Bareme des prix du Classement)

		Prix Tour d'Algerie					Prix Circuit d'Alger				
Rang	Etape 40%	Classement GF individuel	Class GF Grinpeur	Class GF Sprinteur	Class GF Jeune U23	Class GF par Equipe	Rang	40%	Classement ind		
1	1205	482 €	803 €	803 €	803 €	1 000 €	1	2 425 €	970 €		
2	600	240 €	400 €	400 €	400 €	700 €	2	1 210 €	484 €		
3	300	120 €	200 €	200 €	200 €	500 €	3	607 €	243 €		
4	150	60 €	100 €	100 €	100 €	200 €	4	305 €	122 €		
5	120	48 €	80 €	80 €	80 €	100 €	5	240 €	96 €		
6	90	36 €	90 €				6	180 €	72 €		
7	90	36 €	90 €				7	180 €	72 €		
8	60	24 €	60 €				8	118 €	47 €		
9	60	24 €	60 €				9	118 €	47 €		
10	30	12 €	30 €				10	57 €	23 €		
11	30	12 €	30 €				11	57 €	23 €		
12	30	12 €	30 €				12	57 €	23 €		
13	30	12 €	30 €				13	57 €	23 €		
14	30	12 €	30 €				14	57 €	23 €		
15	30	12 €	30 €				15	57 €	23 €		
16	30	12 €	30 €				16	57 €	23 €		
17	30	12 €	30 €				17	57 €	23 €		
18	30	12 €	30 €				18	57 €	23 €		
19	30	12 €	30 €				19	57 €	23 €		
20	30	12 €	30 €				20	57 €	23 €		
Total 1 Etape	3005	1 202 €	3 005 €	1 583 €	1 583 €	2 500 €	Total General Circuit d'Alger		6 010 €	2 404 €	
	5	5									
Totaux 5 Etapes	15025	6 010 €									
Totale Generale Tour		16 265 €									
* General Final							Total pour les deux épreuves:			18 669 €	

Hébergement/ accommodation :

Liste des hôtels/ List of hotels :

N°	VILLE / CITY	HÔTEL / HOTEL
1	ALGER / ALGIERS	ADGHIR
2	AIN DEFFLA	DEQUI
3	CHLEF	OUAN CHARISS
4	ORAN	EDEN AIRPORT et and EDEN PHOENIX

Hôpitaux / hospitals :

Alger	CHU Mustapha	(0) 21 673333 / (0) 21 666822
Chlef	HOPITAL DE AHMED BOURRAS	(0) 27 767171
Ain Defla	EL OUENCHARISSE	(0) 27 661588
Mostaganem	HOPITAL DE SIDI ALI	(0) 45 241051
Oran	CHU Oran	(0) 41 412238 /39/40
Sidi Bel Abass	Hopital Sidi Bel Abass	(0) 48 24 09 44 - (0) 48 24 38 30

Utile / useful :

Police / Police : 1548 ou 17

Gendarmerie / gendarmerie : 1055

Urgence / emergency : 14